2025-04-02-N13
Nombre de Conseillers : 27 **En exercice :** 27 **Présents** : 17 **Votants** : 20
Nomenclature : 7.1.1.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le mercredi 2 avril 2025, à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 19 mars 2025

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUÉ Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés : BOUTELLIER Jean-Pierre, CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, TIGNON Magalie, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration :
DEDOURGE Anne-Marie à DOUFFIAGUES Jocelyne,
THAMI Halima à BIENAIMÉ Régis,
PINELL Daniel à VIDAL Sylvie,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT. BALANCE DES COMPTES. AFFECTATION DES RESULTATS 2024.

Le Maire,

Rappelle au Conseil Municipal les comptes de l'exercice 2024 du budget annexe du service public d'assainissement en précisant que ceux-ci sont en parfaite concordance avec ceux du comptable,

Il propose au Conseil Municipal

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes y compris excédent 2023 reporté ..... 652 480.15 euros
Dépenses ..... 346 994.87 euros
Excédent de clôture ..... + 305 485.28 euros

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250402-2025-04-02-N13-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réalisées y compris excédent reporté ..... 328 506.49 euros
Reste à réaliser..... 3 559.32 euros
Total produits..... 332 065.81 euros

Dépenses réalisées y compris le déficit reporté..... 283 535.75 euros
Reste à réaliser..... 11 700.99 euros

Total des charges ..... 295 236.74 euros

Résultat ..... **36 829.07 euros**

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré valablement,

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2024, les écritures de l'ordonnateur et du comptable sont conformes et identiques,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Millas du 26 mars 2025,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE, à l'unanimité, la balance des comptes 2024 certifiée exacte par le receveur municipal,

DECIDE de reporter comme suit les résultats au budget primitif 2025 y compris les restes à réaliser des programmes de la section d'investissement,

Chapitre 002 / Article 002
Excédent de fonctionnement reporté..... 305 485.28 euros

Chapitre 001
Excédent d'investissement reporté..... 44 970.74 euros
Déficit de restes à réaliser reporté... ..... 0.00 euros

Excédent capitalisé (1068)..... 0.00 euros

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine

Le Maire,
Jacques GARSAU

MAIRIE DE MILLAS 66170

Certifié exécutoire
Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le 15 AVR. 2025
Le Maire
× Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
× Informe que le présent acte peut faire l'objet :
↳ d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
↳ d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois, à compter de l'affichage en Mairie. Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois pour répondre, faute de quoi, son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.
Affiché le 16.04.2025 Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20250402-2025-04-02-N13-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025